

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

PREFERA désigne les organismes de formation professionnelle PREFERA SAS dont le siège social est situé au 75 bis rue des Callais, 95600 Eaubonne et INGRID PETIJEAN COACHING ET FORMATION SARL, donc le siège social est situé au 3 promenade du Grand Large, 13 008 Marseille.

PREFERA met en place et dispense des formations sur mesure et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de PREFERA
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par PREFERA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, PREFERA s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre une des sociétés représentant PREFERA, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, un certificat de réalisation ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Un acompte de 50% maximum du montant total est facturé à la validation du devis. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de l'intervenant sont facturés au réel après la réalisation de la prestation et sur présentation des justificatifs. Le paiement est à effectuer à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. En cas d'absence de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une prestation de formation est possible, à condition de le faire dans un délai de 30 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, aucune indemnité n'est due par le Client.

En cas de renoncement par l'entreprise CLIENT à l'exécution de la présente convention :

- dans un délai compris entre 29 jours ouvrés et 15 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, 20% d'indemnités relatives à la réalisation de la prestation de formation seront facturées et dues par le Client
- dans un délai compris entre 14 jours ouvrés et 7 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, 50% d'indemnités relatives à la réalisation de la prestation de formation seront facturées et dues par le Client
- dans un délai inférieur à 6 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, 100% d'indemnités relatives à la réalisation de la prestation de formation seront facturées et dues par le Client

Le montant de ces indemnités ne sont imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise client et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [maformation@prefera.fr](mailto:maformation@prefera.fr)

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 30 jours francs avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme induement perçue, à ne réclamée aucune indemnité.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être

effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à PREFERA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

PREFERA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre une des sociétés représentant PREFERA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris pour PREFERA SAS et Marseille pour INGRID PETITJEAN COACHING ET FORMATION SARL.